

DÉPARTEMENT



DÉPARTEMENTAL DE
MAYOTTE

8, BD Halidi SELEMANI - BP 101
97645 MAMOUDZOU Cedex
0269 66 10 00
www.cg976.fr

N/Réf :

1410 /SM/ DRHFI /2021

Affaire suivie par :

SAID Mouhamadi
Tel : 0269 66 14 56
mouhamadi.said@cg976.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**I
N
T
E
R
N
E
/
E
X
T
E
R
N
E**

Mamoudzou, le 14 DEC. 2021

Le Président du Conseil Départemental

A

Monsieur le Directeur du pôle emploi de
Mayotte

Mesdames,® Messieurs, les Directeurs et
chefs de services

Mesdames, Messieurs, les représentants
des syndicats UTFO, CISMA-CFDT,
CGTMA, CFE-CGC et SUD-CT

POUR AFFICHAGE PARMIS VOS OFFRES D'EMPLOI

Postes à pourvoir : **Psychologue**

Direction / Service : **Direction de la protection de l'enfance**

Profils : Voir fiche de poste

Pièce Jointe : 1 Fiche de poste

Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être adressées au plus tard le **vendredi 14 janvier 2022** à l'adresse suivante:

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Direction des Ressources Humaines et de la Formation Interne

GERM

BP 101

97600 Mamoudzou

Mail : germ@cg976.fr avec objet du mail l'intitulé du poste

Direction des Ressources
Humaines et de la Formation
Interne
Gestion des Recrutements et
de la Mobilité

8 BD Halidi SELEMANI - BP 101 97645
MAMOUDZOU Cedex
Tél : 0269 66 10 00
Fax :

Le Président du Conseil Départemental

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général adjoint
Pôle gestion des ressources
Par remplacement

Signé par : Ouirani VITA

Date : 14/12/2021

Qualité : Directeur DFCP par délégation de DG, Pôle Gestion des
Ressources



FICHE DE POSTE

DELIB.: N°2018.0078-AP13.04.2018 modifiée - **POSTE :** PB_02533

Direction/Service : Direction de la protection de l'enfance
Mission ou orientation de la direction :

Identification du poste :

Intitulé du poste : Psychologue

Fonction : Psychologue

Le cadre d'emplois : Psychologue CN ou psychologue HC (selon le profil, le poste pourra être ouvert aux contractuels)

Grade : Psychologue - de catégorie : **A**

Filière : Médico-sociale

Le positionnement du poste dans l'organisation : Rattaché à la Direction de la protection de l'enfance

Résumé du poste :

Mission ou la finalité du poste : Il participe à la mise en œuvre de la politique départementale d'action sociale dans le champ de la mission d'aide à la famille et de la protection de l'enfance. De par sa formation spécifique, il est particulièrement attentif aux mécanismes psychiques conscients et inconscients agissant dans les dysfonctionnements familiaux. Il veille à ce qu'ils soient pris en compte et analysés au sein de cette équipe. Il participe :

- à l'élaboration et au suivi des projets pour les familles bénéficiant d'une mesure de protection sociale et pour les enfants confiés au service
- à l'analyse des candidatures des assistants familiaux dans le cadre de l'embauche pour le service de l'aide sociale à l'enfance, et à la procédure d'agrément des personnes candidatent à l'adoption
- à l'accompagnement professionnel des assistants familiaux
- aux travaux de réflexions et aux actions nouvelles

Relations fonctionnelles :

A l'intérieur du service :

- Relation avec les services de sa Direction

A l'intérieur de la collectivité :

- Relation avec les autres services de la collectivité du DGA PEFP

Avec les partenaires extérieurs :

- Relation avec d'autres Collectivités, Associations, Tribunal des Enfants, DTPJJ...

Activités/Tâches principales du poste :

1. Participer à l'élaboration et au suivi des projets :

- Le psychologue s'attache à distinguer les registres des différentes demandes : individuel, familial ou institutionnel
- Il apporte l'éclairage de sa discipline à l'analyse des situations en collaboration avec les travailleurs sociaux. Il participe à des réunions de synthèse et de concertation
- Il est attentif à ce que les situations vécues par l'enfant dans sa famille naturelle et/ou la famille d'accueil soient verbalisées de façon qu'il puisse acquérir des projets de repères indispensables à son développement affectif et son devenir de sujet
- Il procède quand cela lui paraît nécessaire à une évaluation (bilan psychologique) avec les outils propres à sa profession
- Il participe à la mise en place des secteurs de la psychologie ou de la psychiatrie pour les situations individuelles et afin de faciliter l'articulation avec le service de l'aide sociale à l'enfance :
- Il offre aux enfants, à leurs parents et/ou aux familles d'accueil un espace d'écoute en vue de favoriser l'émergence et l'élaboration de leur problématique personnelle
- Il les oriente, éventuellement vers une consultation externe

2. Participation à l'évaluation de candidatures

Le psychologue participe au recrutement des assistantes familiales. A ce titre, il est chargé de réaliser les entretiens prévus par la procédure et d'examiner les candidatures, en commission d'embauche, pour décision de la direction de l'aide sociale à l'enfance

L'avis du psychologue est sollicité avant la prise de décision concernant certaines situations administratives des assistantes familiales (modifications des agréments, opportunité de confier un enfant,...)

Le psychologue d'une équipe de protection de l'enfance peut être sollicité pour effectuer un entretien avec les candidats à l'adoption suite à un recours gracieux ou un recours contentieux contre une décision de refus.

3. Accompagnement professionnel des assistantes familiales

Le psychologue participe à l'accompagnement professionnel des assistantes familiales accueillant les enfants confiés au service. Cet accompagnement est mené en complémentarité avec les professionnels d'autres disciplines et selon des modalités élaborées par le service.

4. Travaux de réflexion et actions nouvelles

De par son statut, le psychologue est appelé à entreprendre ou susciter tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation ou l'évaluation de son action

- Il inscrit son action dans le cadre de l'organisation du service et contribue au fonctionnement des équipes pluri professionnelles auxquelles il participe
- Il élabore, propose et/ou participe à des réflexions organisées autour de thèmes au sein du service, aux UTAS ou avec les partenaires extérieurs destinés à améliorer la prise en charge des enfants et l'accompagnement des familles

En outre, il peut collaborer à des actions innovantes de formation et de recherche.

Cette liste de tâches énumérée n'est pas limitative. Elle peut évoluer à tout moment sur demande de l'employeur

Compétences pratiques requises :

- Connaissance des dispositifs relevant de la protection de l'enfance et de la réforme de la protection de l'enfance (loi du 5 mars 2007)
- Observer et analyser les situations
- Travailler en équipe et auprès de publics en grande difficulté
- Capacité d'écoute, d'ouverture et de dialogue
- Capacité à orienter son action en référence à une éthique
- Maîtrise de soi, distanciation

Les particularité/contraintes du poste :

- Travail en bureau. Déplacements sur le territoire
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- Devoir de réserve et sens du service public
- Disponibilité vis-à-vis du public

NB: A défaut d'un fonctionnaire répondant au profil, un contractuel pourra être envisagé

Si besoin, cette fiche sera actualisée tous les ans lors de l'entretien professionnel